COMMUNE DE POUILLAT
Mairie n°36 impasse de la mairie 01250 Pouillat
Tél : 04 74 51 71 10 / 06 99 72 64 48
mairie@pouillat.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 30 septembre 2026 18h00

Conseillers en exercice : 7 Présents : 7 Absents : 0
L'an deux mil vingt-six, le mercredi trente septembre à 18 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de POUILLAT légalement convoqué le 24/09/2026 sous la présidence de M. Jean-Pierre REVEL, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre REVEL, Pascale SALVI, Bernard DUNAND, Nadège MOURA, Gabriel BENIER, Caroline CHERBUT, Henri NOVELLI

Absent : /////// Secrétaire de séance : Gabriel BENIER

Ordre du jour
Location salle des Fêtes Au-dessous du pressoir 2026-2027
Devis réfection toit du porche Rue du Lavoir
Devis parking poids Lourd
Questions diverses

Approbation du P.V. du 08 juillet 2026 à l'unanimité

Délibération n°2026-09-30-01 : Location salle des Fêtes Au-dessus du Pressoir 2026-2027

Le conseil municipal de Pouillat a examiné la demande de l'association *Au-dessus du Pressoir*, transmise par courriel le 13 septembre 2026. Celle-ci sollicitait l'autorisation d'utiliser la salle des Fêtes pour y organiser, tout au long de l'année, des formations à destination de publics amateurs, ainsi que le Festival *Arts aux Jardins #7*.

Les dates retenues pour ces événements étaient les suivantes :

- week-end des 17 et 18 octobre 2026 ;
- week-end des 5 et 6 décembre 2026 ;
- samedi 12 décembre 2026 ;
- dimanche 14 juin 2027 ;
  du 1er au 5 juillet 2027 (le festival étant prévu du 2 au 4 juillet).

À l'issue des débats, les membres du conseil municipal ont adopté, à l'unanimité, les décisions suivantes :

- accorder la location de la salle des Fêtes pour les week-ends mentionnés, au tarif de 50 euros
- autoriser la mise à disposition gratuite de la salle pour la semaine du 1er au 5 juillet 2027, dans le cadre du Festival *Arts aux Jardins #7*.

<u>Délibération n°2026-09-30-02</u> : Devis toit du porche Chemin du Lavoir

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil la nécessité d'effectuer les travaux de réfection du toit du porche Chemin du Lavoir

Considérant le devis de l'entreprise SARL PERRET ET FILS, d'un montant de 6 968.50 € TTC

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 7 voix sur 7

- d'approuver les travaux de réfection du toit par l'entreprise « SARL PERRET ET FILS » pour un montant de 6 968.50€.
- d'autoriser le maire à signer le devis s'y rapportant
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

<u>Délibération n°2026-09-30-03</u> : Devis parking poids Lourd

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'élagage des arbres situés en face de l'aire de jeux a pour objectif **essentiel** d'aménager un parking dédié aux poids lourds. Une demande de devis a été transmise à l'entreprise EI LEOBAL Guillaume.

Considérant le devis proposé par cette entreprise, d'un montant de 5 850.00 € TTC, auquel s'ajoute une option BRH à la carte pour 1 344 € TTC,

Après délibération, les membres du conseil municipal, par 5 voix pour et 2 abstentions, ont décidé :

- d'approuver ce projet ;
- d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

<u>Questions diverses</u> :

- Demande d'affouage pour l'année 2026/2027 : S'inscrire en mairie.
- Grillage de l'aire de jeux abîmé : Proposition de réparation.
- Prix de l'atelier numérique : Demande de reprise des séances.
- Installation d'une borne de recharge électrique : Demande refusée.
- Problème d'évacuation d'eau route du Falconnat : En attente de devis.
- Plan de sauvegarde (personnes à risques en cas de catastrophe) : Discussion sur les mesures d'évacuation

Séance levée à 20h30.

Le Maire,	Secrétaire de séance,
Jean-Pierre REVEL	Gabriel BENIER